

MAISON des JEUNES et de la CULTURE du BOULOU 2011 - 2012

Photo

ACTIVITE(S)

M.J.C P.I.J A.L.S.H primaire (cf. règlements spécifiques)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Fournir 2 enveloppes timbrées à votre adresse

Tel domicile :

Tel portable :

Mère : Père :

Adresse e Mail :

Situation professionnelle :

(Si mineur)

Profession de la mère : Tél :

Profession du père : Tél :

Date et lieu de naissance de l'inscrit :

Age au moment de l'inscription :

N° de sécurité sociale :

Nom et N° de tél. du médecin traitant :

Allergies particulières :

Problèmes de santé particuliers :

Autre personne à contacter en cas d'urgence :

Téléphone :

Pour tous les mineurs, nous vous remercions de bien vouloir nous amener dans les plus brefs délais :

une photocopie de la page des vaccinations à jour de votre carnet de santé,

une attestation d'assurance responsabilité civile,

votre numéro d'allocataire C.A.F ou M.S.A et le montant de votre quotient familial, n°

QF :

la fiche sanitaire de liaison et la convention des repas (fournis par la M.J.C) complétées et signées,

Autorisation parentale : Je soussigné(e)..... autorise mon enfant à participé aux sorties organisées par la M.J.C et laisse les animateurs prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident. **Signature** :

Autorisation du droit à diffuser mon image ou celle de mes enfants sur tous supports (site M.J.C, brochure MJC, article dans le journal, bulletin municipal) **Signature** :

16€ 22€ 25€ 30€ 50€ 60€

Adhésion réglée le :

REGLEMENT INTERIEUR (Article 29)
de la MAISON DES JEUNES et de la CULTURE DU BOULOU
valable également pour l'A.L.S.H et le P.I.J

Le fait d'adhérer à la M.J.C de Le BOULOU implique un profond respect des règles démocratiques, statuts et règlement intérieur de l'association.

- **Il est interdit** :
 - de **fumer** dans les locaux,
 - d'y introduire **alcools, drogues et tous produits illicites,**
 - de tenir des propos racistes ou discriminatoires,**
 - de cracher, de détériorer les murs ou le matériel prêté,
 - d'y garer les deux roues. (Sous peine de sanction ou de poursuites judiciaires).

- Pour pratiquer une activité, il faut s'acquitter d'abord, **d'une adhésion** dont le montant est fixé sur proposition du Conseil d'Administration et voté par l'Assemblée Générale. Pour l'année **2011/2012**
habitants du Boulou : adhésion 22 € jusqu'à 25 ans et 25€ au-delà, carte famille 50€.
Personnes extérieures : adhésion 25€ jusqu'à 25 ans et 30 € au-delà, carte famille 60€.
Vacanciers occasionnels mineurs : adhésion 16€
Cette adhésion sert à la gestion de l'association, notamment à couvrir l'assurance de l'adhérent et son adhésion à la Fédération Régionale des M.J.C.

- Pour un mineur le dossier d'inscription doit **être complet** dès son 1^{er} jour d'inscription.

- Les cartes d'adhérent sont valables un an, **du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012.**

- L'adhérent devra ensuite, payer une cotisation pour pratiquer une activité et **ne pourra en aucun cas être remboursé** sauf sur présentation d'un certificat médical.

- Merci de **signaler toute absence.**

- Les adhérents pratiquants une activité sont sous la responsabilité pleine et entière de l'animateur ou de l'intervenant du début à la fin du cours **seulement.** **Veiller à respecter les horaires de fin.**

- Pour chaque atelier, la présence de l'enfant inscrit doit être signalée aux animateurs lors de son arrivée par les parents. Un cahier sera tenu et une autorisation devra être signée par les parents dont les enfants de moins de 12 ans repartent seuls ou avec une personne différente de ces parents ou tuteurs.

- Les **mercredis** pour lesquels les **écoles primaires** assurent leurs cours, il n'y aura **aucune activité.**

- En ce qui concerne l'espace jeune (enfant de plus de 12 ans), nous rappelons que les participants sont en totale autonomie, par conséquent, la M.J.C du Boulou se décharge totalement de tout incident pouvant arriver à l'intérieur et à l'extérieur des locaux. (Voir règlement du P.I.J).

Chaque adhérent doit se tenir informer des manifestations et y participer dans la mesure du possible. C'est ensemble que nous pouvons construire un meilleur avenir.

Ce document doit être signé par les parents pour les mineurs.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la M.J.C et de l'A.L.S.H (document annexe) et je l'approuve.

DATE et SIGNATURE : (précédée de la mention « lu et approuvé »)